



DÉPARTEMENT DE L'AUBE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

29 mai 2026

DATE D'AFFICHAGE

29 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 25

VOTANTS 30

La séance ouverte à 17 h 30 est présidée par
Monsieur Olivier GIRARDIN, Maire.

Conseil Municipal

Séance du 05 juin 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier GIRARDIN, Mme Djamila HADDAD, M. Michaël THOMAS, Mme Véronique BOURGEOIS – SCHEFFMANN, M. Jean - Paul BRAUN, Mme Ulku YANIK, M. Bernard CHAMPAGNE, Mme Aïcha HIMEUR, M. David PARISON, Mme Sandrine DA CUNHA, M. Dany GESNOT, Mme Sophal DUONG, M. Julien MAUVIGNANT, Mme Marie - Claude DEFONTAINE, M. Heidj – Abdelkader OULD-SMAA, Mme Nadège NACRIER, Madame Estelle LUJAN, M. Avci MURAT, Mme Corinne PREDIERI, Mme Marie BENKASSA, M. Philippe COUDROT, Mme Martine NORBERTI, Mme Laure SERFASSE, Mme Marie-Noëlle RANCUREL, M. Abdelkhalak EL HARCHAOUI.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Cécile PAUWELS (donne pouvoir à M. GIRARDIN), Mme Léa REGNAULT (donne pouvoir à Mme Sandrine DA CUNHA), M. Xavier LIEHN (donne pouvoir à Mme Sophal DUONG), M. Ghislain GIMBERT (donne pouvoir à madame Laure SERFASSE), M. Belkader CHABY, M. Moumouni Josselyn HOUNMENOU, M. Claude LEGAUX, M. Soufiane SEBBARI (donne pouvoir à Mme Nadège NACRIER).

M. Julien MAUVIGNANT a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DÉLIBÉRATION N°56/2026 RAPPORTÉE PAR : M. OULD-SMAA
SN / GG

**PERSONNEL COMMUNAL
ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL
À DESTINATION DU PERSONNEL TECHNIQUE
EN CHARGE DES POINTS ÉCOLES
ET DE L'ENTRETIEN DES STRUCTURES**

**PERSONNEL COMMUNAL
ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL À DESTINATION
DU PERSONNEL TECHNIQUE EN CHARGE DES POINTS ÉCOLE
ET DE L'ENTRETIEN DES STRUCTURES**

L'annualisation du temps de travail se définit comme une pratique d'organisation horaire permettant à l'employeur de répartir la durée du travail d'un agent sur une période maximale de 12 mois consécutifs. Ainsi, les heures effectuées au-delà de la durée légale se compensent avec celles réalisées en dessous.

Elle est mise en place depuis le 1^{er} janvier 2024 au sein du service des moyens généraux pour le personnel technique en charge de l'entretien des structures et des points écoles situés de la rue Jean Moulin, de la rue Jean Zay et de la rue Ferdinand Buisson, conformément à la délibération n°04/2025 du 25 février 2025.

L'objectif était de répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et les libérer pendant les périodes où l'activité est moins importante, tout en leur maintenant une rémunération identique tout au long de l'année d'au moins 20 heures par semaine, y compris pendant les périodes où l'activité est plus faible.

Pour des raisons de flexibilité dans la gestion des points école pour lesquels l'annualisation est déjà en place, il convient de procéder aux ajustements suivants :

- Point école Jean MOULIN (à proximité de l'école Simone WEIL) :
 - Période scolaire = période haute (36 semaines)
 - 29 heures 47 par semaine pendant le temps scolaire
 - Période de vacances = période basse (16 semaines)
 - 24 heures pendant les vacances scolaires
- Point école 15ter Jean MOULIN :
 - Période scolaire = période haute (36 semaines)
 - 27 heures 23 par semaine pendant le temps scolaire
 - Période de vacances = période basse (16 semaines)
 - 20 heures pendant les vacances scolaires
- Point école Jean Zay :
 - Période scolaire = période haute (36 semaines)
 - 29 heures 47 par semaine pendant le temps scolaire
 - Période de vacances = période basse (16 semaines)
 - 24 heures pendant les vacances scolaires
- Point école Ferdinand. Buisson :
 - Période scolaire = période haute (36 semaines)
 - 29 heures 47 par semaine pendant le temps scolaire
 - Période de vacances = période basse (16 semaines)
 - 24 heures pendant les vacances scolaires

Force est de constater que la mutualisation des points écoles et de l'entretien de structures à travers la mise en place de cycles de travail annualisés répond à la fois aux besoins de la collectivité mais aussi aux

attentes des agents concernés. Il est donc aujourd'hui envisagé d'étendre ce fonctionnement au 5^{ème} point école de la Ville dans les conditions susvisées :

- Point école Paul Bert :
 - Période scolaire = période haute (36 semaines)
 - 25 heures 45 par semaine pendant le temps scolaire
 - Période de vacances = période basse (16 semaines)
 - 20 heures pendant les vacances scolaires

Après saisine du Comité Social Territorial lors de la séance du 2 juin 2026

Après saisine de la commission Administration générale – Budget – Ressources internes du 26 mai 2026.

L'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'ABROGER** la délibération n°04/2025 du 25 février 2025 portant sur l'annualisation du temps de travail du personnel technique en charge des points école et de l'entretien des structures.
- **D'ACTUALISER** les cycles de travail annualisés du personnel technique en charge des points école de la rue Jean Moulin, de la rue Jean Zay et de la rue Ferdinand Buisson, dans les conditions susmentionnées et des dispositions réglementaires en matière de temps de travail.
- **DE METTRE EN PLACE** un cycle de travail annualisé pour le personnel technique en charge de l'entretien des structures et du point école situé à proximité de l'école Paul BERT, dans les conditions susmentionnées et des dispositions réglementaires en matière de temps de travail.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

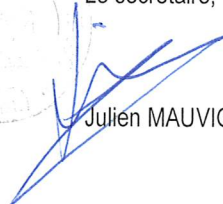
**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	30			

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme


Le Maire,
**Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe,**
Olivier GIRARDIN
Cécile PAUWELS


Le secrétaire,

Julien MAUVIGNANT

